

PLFSS : l'Etat va encore taxer les entreprises

« La baisse de la prise en charge des arrêts de travail par la Sécu irrite les complémentaires santé », titre **Le Figaro** alors que l'Assurance-maladie rembourse actuellement 50 % du salaire journalier de base d'un salarié dans la limite de 1,8 fois le smic. Un plafond que le gouvernement souhaite modifier par décret, pour l'abaisser à 1,4 smic, avec à la clé une économie estimée entre 600 millions et 800 millions d'euros chaque année. « Au lieu de chercher des économies, l'Etat choisit une nouvelle fois de taxer les entreprises et les salariés, via la limitation des indemnités journalières maladie, et un projet de taxe sur les complémentaires santé, c'est 100 % irresponsable », peste Jacques Creyssel, président du CTIP, pour lequel ce projet de décret concernerait 13 millions de personnes et affecterait ainsi « directement les employeurs » sans apporter « aucune réponse à l'augmentation des arrêts de travail ». Le gouvernement entend également demander aux mutuelles de « restituer » ce qu'il considère comme un trop-perçu de la part de ces organismes complémentaires, qui ont augmenté leurs tarifs. Des hausses des cotisations injustifiées mais qui ne seront pas rendues aux assurés. Catherine Vautrin a annoncé une « contribution spécifique » sur les mutuelles, qui pourrait se traduire par une augmentation de la taxe de solidarité additionnelle. (Le Figaro, p.21)

« Allégements de charges : une facture salée pour les entreprises », titre **Les Echos** alors que PLFSS, adopté définitivement lundi au Sénat, prévoit une baisse des allégements de charges. Conçues pour soutenir l'emploi, les exonérations de cotisations sociales, jusqu'à présent, baissaient avec des paliers à 1,6 SMIC et 2,5 SMIC pour disparaître au-delà de 3,5 SMIC. Les parlementaires ont décidé de ramener ces deux derniers seuils à 2,25 et 3,3 SMIC à partir du 1er janvier de cette année afin de dégager autour de 1,6 milliard de recettes supplémentaires pour la Sécurité sociale. Cette hausse du coût du travail est critiquée par les entreprises, notamment celles des secteurs du numérique, de l'ingénierie et du conseil, et de l'événementiel. Leur fédération, Syntec, qui estime que les emplois qualifiés sont déjà pénalisés en France par rapport à d'autres pays européens et aux Etats-Unis, a prévenu dès l'automne que la remise en cause des exonérations de cotisations sociales pourrait dissuader les entreprises d'embaucher les salariés les plus qualifiés. La réforme des allégements de charges n'est pas la seule mesure coûteuse pour les entreprises liée au budget de la Sécurité sociale. (Les Echos, p.2)